

14ème législature

Question N° : 83170	De M. Thierry Lazaro (Les Républicains - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Premier ministre		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances consultatives. coût de fonctionnement.
Question publiée au JO le : 30/06/2015 Réponse publiée au JO le : 22/09/2015 page : 7180		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État du Comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information.

Texte de la réponse

Institué par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 portant création d'un service à compétence nationale dénommé Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, le comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information ne s'est pas réuni en 2014 et n'a donc occasionné aucun coût de fonctionnement.